

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 2/11/2022

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint Michel de Boulogne - Adressage postal de la commune.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Michel de Boulogne relatif à l'adressage postal de la commune ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 18 octobre 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'adressage postal de la commune.

L'adressage postal étant obligatoire, il y a lieu de nommer chaque rue de la commune et de numéroter les maisons.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 847 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 7 695,30 €, le reste étant financé à hauteur de 50 % par la commune.

Ces 3 847 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Michel de Boulogne de 30 000 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 30 000 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit ensuite à 26 153 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 3 847 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint Michel de Boulogne pour financer l'adressage postal ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Michel de Boulogne, initialement de 30 000 €, sur le compte 204142, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221108-DEL08112022-10-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022